



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 OCTOBRE 2016**

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, six octobre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 29 septembre, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de **Madame COLINEAUX Marie Odile, Maire**

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

PRÉSENTS : MM GUEMENE Henri - BROHAN Paul - GUITTON Ludovic - DUBOIS Alain -- GUEHO Cyril - LE CARS Yannick- LOYER Dominique - AUTRAN Thierry - DEPEIGE Fabrice - MMES LE RAY Marie-Thérèse - PIQUET Jocelyne - CAUDARD Marie-Thérèse - DE LA BOUILLERIE Sybille -

ABSENTS EXCUSÉS : M. NEVOUX Claude

POUVOIRS : M. NEVOUX Claude à Mme PIQUET Jocelyne

SECRÉTAIRE : Mme PIQUET Jocelyne

Madame le Maire propose aux membres du Conseil :

le rajout des deux points suivants :

- demande de subvention voirie pour 2017
- acquisition chemin rural « la grenadière »

Le Conseil Municipal approuve le rajout des deux points indiqués ci-dessus.

Approbation du Conseil Municipal du 13 septembre 2016

2016_10_01_ TARIFS ASSAINISSEMENT APPLICABLES EN 2017

Conformément à la réglementation, il convient de fixer les tarifs assainissement applicables à compter du 1^{er} janvier 2017.

Rappel des tarifs 2016 : Part fixe : 59 euros, part de 0 à 30 m³ : 0,55 euros, part + de 30 m³ : 1,35 euros.

Le taux d'inflation est de 0,20 %, il est proposé de n'augmenter que la part fixe qui passerait à 60 euros et garder la part de 0 à 30 m³ : 0,55 euros et la part de + de 30m³ : 1,35 euros.

Après avoir pris connaissance des chiffres, le Conseil Municipal décide 3 voix contre, 3 abstentions et 9 voix pour, d'appliquer les tarifs comme suit : 60 euros la part fixe – 0,55 € la part de 0 à 30 m³ – 1,35 € pour la part + de 30 m³.

2016_10_02_ TARIFS RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2017

Rappel du montant appliqué pour le raccordement à l'assainissement collectif 2016 : 1 396,00 euros

Les membres du Conseil Municipal décident de reconduire le tarif de raccordement à 1 396,00 € à compter du 1^{er} janvier 2017.

2016_10_03_ FRAIS FONCTIONNEMENT ECOLE BEAU SOLEIL – QUESTEMBERG

Demande de participation de la commune de Questembert, Ecole « Beau Soleil » pour les frais liés au fonctionnement de l'école pour l'année 2015/2016, La participation s'élève à 574,94 euros pour deux enfants soit 287,47 €/enf.

Rappel pour l'année 2014/2015 : 278,15 €/enf. Soit une augmentation de 3,35 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 14 voix pour et 1 voix contre, valide les montants ci-dessus.

2016_10_04 PROJET COMMERCE ET SALLE

Madame le Maire demande aux membres de réfléchir sur les futurs projets (commerce, salle) que la commune souhaite voir aboutir. Les enfants sont plus nombreux à la garderie, se pose le problème de manipulation du rangement de la garderie lors de la location de la salle. Doit on refaire une nouvelle garderie-médiathèque et laisser la salle actuelle en location ou reconstruire une salle ?

Un conseiller propose d'abandonner les projets de réhabilitation de certains bâtiments, trop onéreux pour la commune, mais plutôt de réaliser des bâtiments neufs qui permettrait d'être mieux subventionné. Peut on mener de front une étude pour les deux projets ?

Avant de faire une étude, Madame le Maire propose de visiter un commerce à Glenac ainsi qu'une salle à Saint Avé pour se faire une idée sur les coûts et les aménagements.

La majorité du Conseil Municipal souhaite que l'emplacement pour le commerce, doit rester dans le bourg. Peut être éventuellement sur la parcelle qui jouxte l'école, propriété de la commune. Vérifier avec les services de l'état, la possibilité de replacer la licence IV à cet endroit.

Le dossier est repoussé ultérieurement

2016_10_05 DEMANDE DE SUBVENTION VOIRIE 2017

Afin de continuer à financer la réfection de la voirie communale pour l'année 2017 il convient de déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental.

Madame le Maire propose de déposer le dossier auprès du Conseil Départemental pour une dépense subventionnable d'un montant plafonné de 25 000 euros et de réaliser le dossier de subvention pour la voirie 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité charge Madame le Maire de solliciter la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

2016_10_06 DEMANDE D'ACQUISITION D'UN CHEMIN RURAL

Un courrier de Monsieur COLINEAUX Benoît et Madame RICHARD Amélie de la Grenadière qui sollicite l'acquisition du chemin rural de la «Grenadière» d'une contenance d'environ 198m²

La délibération du 13 septembre 2016_09_05 fixant le prix au m² de 3 €. Les frais de bornages seront à la charge de l'acquéreur,

Après en avoir délibéré, les membres 14 voix pour, (délibération prise en l'absence de Madame le Maire, concernée)

- 1. Autorisent la vente de ce Chemin Rural « la grenadière » à Mr COLINEAUX Benoît et Madame RICHARD Amélie au prix de 3 euros le m², surface d'environ 198m²**
- 2. Chargent madame le maire de la signature des actes nécessaires à la vente auprès du notaire du choix de Mr COLINEAUX et Mme RICHARD.**

DATES A RETENIR

le 11 et 12 octobre réunion pour les élus concernant le PLUi
le 17 et 18 octobre réunion publique PLUi à Questembert et Malansac
prochain conseil le jeudi 3 novembre 2016

**La séance est clôturée à 22h10
après avoir délibéré sur les points numérotés
de 2016_10_01 à 2016_10_06**